



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 février 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

#### EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
------------------------	-----------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

\*\*\*\*\*

#### 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018

#### 2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.2 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ
- 2.3 Acceptation - Rapport budgétaire 2018 - Régie incendie des Monts
- 2.4 Approbation - RITL - Règlement 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt
- 2.5 Autorisation - Aliénation du lot 6 141 638 - Succession Florian Chartrand



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 2.6 Autorisation - Demande d'aide financière - Fonds de développement des territoires 2017-2018 - Projet de plan d'agriculture de la Municipalité
- 2.7 Autorisation de signature - Acceptation des modalités d'une aide financière - Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région - Plan d'agriculture urbaine
- 3 Finance et trésorerie
  - 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 4 Travaux publics
  - 4.1 Recommandation de paiement - Libération de retenue - Pavages Multipro inc. - Travaux de voirie 2015
- 5 Urbanisme et environnement
  - 5.1 Demande de construction: Lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus
  - 5.2 Demande de construction: 1750, rue Carmen
  - 5.3 Demande de construction: 1955, route 117
  - 5.4 Demande de rénovation: 1984, route 117
  - 5.5 Demande de dérogation mineure: 1750, rue Carmen
  - 5.6 Imposition d'une réserve foncière sur les lots 2 990 013 et 2 990 018
  - 5.7 Imposition d'une réserve foncière sur le lot 2 990 968
- 6 Loisirs et culture
  - 6.1 Adhésion annuelle - Conseil de la culture des Laurentides
  - 6.2 Autorisation - Adhésion annuelle - Club ornithologique des Hautes-Laurentides
  - 6.3 Autorisation - Programme Emplois d'été Canada 2018
  - 6.4 Autorisation - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Ste-Agathe - Barrage routier (levée de fonds)
  - 6.5 Contribution - Réseau biblio des Laurentides
  - 6.6 Autorisation - Adhésion annuelle - Association québécoise du loisir municipal
  - 6.7 Approbation - Tarification Allée des créateurs - 2018
  - 6.8 Autorisation - Présentation d'un projet - Aménagement d'une patinoire quatre saisons - Coeur villageois - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives
  - 6.9 Autorisation - Demande de permis de sollicitation - Fondation des maladies du coeur et de l'AVC - du 22 juin au 22 juillet 2018
  - 6.10 Nomination conseiller responsable - Réseau biblio des Laurentides
  - 6.11 Autorisation - Demande d'aide financière - Événement Big Bang Fest - 11 et 12 août 2018
- 7 Avis de motion
  - 7.1 Avis de motion - Règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601
  - 7.2 Avis de motion - Règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**7.3** Avis de motion - Règlement 604-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

**7.4** Avis de motion - Règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

**7.5** Avis de motion - Règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 \$ à ces fins

**7.6** Avis de motion - Règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000\$ à ces fins

### **8** Projets de règlements

**8.1** Adoption - Premier projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

**8.2** Adoption - Premier projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

**8.3** Adoption - Projet de règlement 604-12 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

**8.4** Présentation - Projet de règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018

**8.5** Présentation - Projet de règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 \$ à ces fins

**8.6** Présentation - Projet de règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 \$ à ces fins

### **9** Règlements

**9.1** Adoption - Règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

**9.2** Adoption - Règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux

**9.3** Adoption - Règlement 718-2018 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitation durable - Édition 2018"

### **10** Varia

### **11** Documents déposés

**11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

**11.5** Dépôt - Résolutions de la MRC des Laurentides - Nomination de madame Kathy Poulin au sein de divers comités

**11.6** Dépôt - Politique MADA et plan d'action 2018-2021

**11.7** Dépôt - Liste des donateurs et rapports de dépenses - Élections municipales du 5 novembre 2017

**12** Points d'information des conseillers

**13** Période de réponses

**14** Période d'interventions

**15** Levée de la séance

### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

#### **1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN**

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

#### **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 février 2018 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

18-02-029



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-02-030

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2018.

#### **ADOPTÉE**

18-02-031

### 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES 2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

#### **Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Formation "Le comportement éthique"**

24 mars 2018 - Saint-Faustin-Lac-Carré

245,00 \$/pers. - taxes en sus

Mathieu Bouthillette, Carl De Montigny, Jean-François Giasson, Guy Séguin



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### **Abrinord - Organisme de bassin versant de la rivière du nord - Présentation**

13 décembre 2017 - Mirabel

Gratuit

Jean-François Giasson

### **Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Formation "La gestion financière municipale"**

10 mars 2018 - Saint-Faustin-Lac-Carré

440,00 \$/pers. - taxes en sus

Carl De Montigny et Dominique Forget

### **CRE Laurentides - Forum régional sur les changements climatiques**

7 février 2018 - Saint-Sauveur

75,00 \$/pers. - taxes en sus

Kathy Poulin

**QUE** les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

**QUE** madame la conseillère Manon Paquin soit remboursée pour les dépenses occasionnées pour une assignation au Tribunal administratif du travail datée des 22 janvier 2016, 7 mars 2016 et 13 juillet 2016, conformément aux pièces justificatives présentées.

**ADOPTÉE**

18-02-032

### **2.2 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**

**ATTENDU QUE** conformément au *Code municipal du Québec* et à la Solution UMQ, le conseil municipal désire autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

**ATTENDU QUE** la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc.;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés, au choix de la Municipalité;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - soit d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

**QUE** le conseil municipal mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour représenter la Municipalité au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** le conseil municipal s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Municipalité au consultant Mallette actuaires inc., dont la Municipalité joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

**QUE** le conseil municipal s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

**QU'**en respect des dispositions légales qui s'appliquent, le conseil municipal accepte qu'une municipalité ou organisme qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander par résolution, en cours de contrat, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité ou l'organisme souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ au



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, conditionnellement à ce que cette adhésion ne dénature pas les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**ADOPTÉE**

**18-02-033**

### **2.3 ACCEPTATION - RAPPORT BUDGÉTAIRE 2018 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS**

**ATTENDU** la réception du rapport budgétaire pour l'année 2018 de la Régie incendie des Monts;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le rapport budgétaire 2018 de la Régie incendie des Monts, dont la contribution de la Municipalité s'élève au montant de 323 354,92 \$.

**ADOPTÉE**

**18-02-034**

### **2.4 APPROBATION - RITL - RÈGLEMENT 007-2018 AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE CAMIONS AVEC BENNES ET AUTORISANT UN EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le règlement 007-2018 ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt;

**ATTENDU QUE** selon l'article 607 du Code municipal du Québec le conseil doit approuver ou refuser ce règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve le règlement 007-2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, ayant pour objet l'acquisition de camions avec bennes et autorisant un emprunt.

**ADOPTÉE**





## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-02-035

### 2.5 AUTORISATION - ALIÉNATION DU LOT 6 141 638 - SUCCESSION FLORIAN CHARTRAND

**ATTENDU** le règlement à l'amiable intervenu entre Maureen Chartrand et al. et la Municipalité à la Cour du Québec, division des petites créances;

**ATTENDU QU'**aux termes de ce règlement, les parties ont convenu à l'aliénation du lot numéro 6 141 638 par la Municipalité à la succession Florian Chartrand;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'aliénation du lot numéro 6 141 638 pour la somme de 1 \$ et autres bonnes et valables considérations à madame Maureen Chartrand, en sa qualité de liquidatrice de la succession Florian Chartrand.

#### ADOPTÉE

18-02-036

### 2.6 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2017-2018 - PROJET DE PLAN D'AGRICULTURE DE LA MUNICIPALITÉ

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire présenter une demande financière au Fonds de développement du territoire dans le cadre du projet *Cultiver son village*;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal appuie formellement le projet de Plan d'agriculture urbaine de la Municipalité du Village de Val-David;

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) pour le projet *Cultiver son village*, dont le coût total à 21 800 \$ pour lequel les dépenses seront réparties comme suit: soit 80 % de contribution provenant du FDT pour



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

un montant de 17 440 \$ et 20 % de contribution provenant de la  
Municipalité pour un montant de 4 360 \$.

**ADOPTÉE**

18-02-037

### **2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE - ACCEPTATION DES MODALITÉS D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN RÉGION - PLAN D'AGRICULTURE URBAINE**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a reçu la confirmation d'une aide  
financière provenant du Programme d'appui au développement de  
l'agriculture et de l'agroalimentaire en région du ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour son projet de Plan  
d'agriculture urbaine, dont le montant peut atteindre une somme  
maximale de 9 325 \$ correspondant à un maximum de 50 % des  
dépenses admissibles;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur  
général et secrétaire-trésorier, à signer les documents requis quant à  
l'acceptation des conditions et des modalités du versement de l'aide  
financière accordée à la Municipalité par le ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du programme  
d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en  
région, pour son projet de Plan d'agriculture urbaine.

**ADOPTÉE**

18-02-038

### **3 FINANCE ET TRÉSORERIE**

#### **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier  
2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié

Chèques numéros: 180001 à 180157

526 843,76 \$

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-02-039

### 4 TRAVAUX PUBLICS

#### 4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - LIBÉRATION DE RETENUE - PAVAGES MULTIPRO INC. - TRAVAUX DE VOIRIE 2015

**ATTENDU** la recommandation de paiement du 24 janvier 2018, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement à la libération de la retenue concernant les travaux de voirie 2015;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 4 292,38 \$ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

#### **ADOPTÉE**

18-02-040

### 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 126, RUE DES GEAIS-BLEUS

**DEMANDE** de monsieur André Constantineau concernant le projet de construction sur le lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus.

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00001 sur le lot 2 993 126, rue des Geais-Bleus, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 janvier 2018 ainsi que le document du 15 janvier 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

**18-02-041**

### **5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1750, RUE CARMEN**

**DEMANDE** de monsieur Yves Chagnon concernant le projet de construction et d'agrandissement au 1750, rue Carmen.

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00002 au 1750, rue Carmen, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 janvier 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

**18-02-042**

### **5.3 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1955, ROUTE 117**

**DEMANDE RÉVISÉE** de monsieur Alain Ménard concernant le projet de construction au 1955, route 117.

**ATTENDU QUE** la construction présente une modulation par des décrochés, des variations de volumes ainsi que des détails architecturaux distinctifs adaptés à leur vocation principale;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la superficie des aires de stationnement doit être réduite au maximum à l'aide d'aménagements paysagers et d'îlots de verdure afin de maintenir ces espaces à une petite échelle et de réduire les îlots de chaleur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00057 au 1955, route 117, lot 2 991 951, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 janvier 2018 aux conditions suivantes:

- Le système d'éclairage extérieur ne doit pas excéder une hauteur de 3 mètres et doit être orienté vers le sol dans un angle de 90°;
- La cour avant doit prévoir la plantation de 5 arbres supplémentaires (d'une hauteur minimale de 1,2 mètre en cour avant);
- L'aire de stationnement doit être composée d'une surface perméable;
- L'aire de stationnement doit être à une distance minimale de 6 mètres des lignes latérales et à 30 mètres de la ligne des hautes eaux;
- L'étalage extérieur, en cour avant et en cour avant secondaire, de véhicules en réparation et/ou accidentés soit prohibé;
- Le remisage et le stationnement des véhicules liés à l'usage principal soit uniquement autorisés dans les cours latérales et arrières. Ils doivent être dissimulés par une clôture ou une haie ou autrement afin de ne pas être visible de la rue;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

18-02-043

#### 5.4 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1984, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Dina Gurary concernant le projet de rénovation au 1984, route 117.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** les interventions projetées permettent d'accroître les qualités esthétiques, visuelles, fonctionnelles du cadre bâti;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00004 au 1984, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 décembre 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### **ADOPTÉE**

**18-02-044**

#### **5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1750, RUE CARMEN**

**DEMANDE** de monsieur Yves Chagnon relativement au 1750, rue Carmen sur le lot 2 989 474, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la façade principale n'est pas orientée parallèlement à la ligne avant de lot ni selon le même axe que le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que la façade principale de tout bâtiment accessoire doit être orientée parallèlement à la ligne avant de lot ou selon le même axe d'implantation que le bâtiment principal.

**PAROLE AU PUBLIC:** Aucune intervention

**ATTENDU QUE** la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**ATTENDU QU'**il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00003 au 1750, rue Carmen, lot 2 989 474, afin de permettre que l'orientation et l'axe de la façade principale d'un bâtiment accessoire ne soient pas conformes, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4066, en date du 14 décembre 2017.

### ADOPTÉE

18-02-045

#### 5.6 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LES LOTS 2 990 013 ET 2 990 018

**ATTENDU QUE** le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir les lots numéros 2 990 013 et 2 990 018 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

**ATTENDU QUE** la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur ces immeubles un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur ces immeubles une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots numéros 2 990 013 et 2 990 018 du cadastre du Québec et ce, aux fins de création d'un lieu historique et/ou patrimonial, d'un parc et/ou d'un espace vert;

**QUE**, de plus, le conseil municipal mandate Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, afin qu'elle procède à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

### ADOPTÉE

18-02-046

#### 5.7 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE SUR LE LOT 2 990 968

**ATTENDU QUE** le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir le lot numéro 2 990 968 du cadastre du Québec, aux fins de création d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur cet immeuble un stationnement, un parc, une zone de protection d'un espace vert et/ou une zone de conservation de la rive;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur l'immeuble une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot numéro 2 990 968 du cadastre du Québec et ce, aux fins de création d'un stationnement, d'un parc, d'une zone de protection d'un espace vert et/ou d'une zone de conservation de la rive;

**QUE**, de plus, le conseil municipal mandate Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière, et au besoin la firme Prévost Fortin D'Aoust, afin qu'il soit procédé à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

### ADOPTÉE

## 6 LOISIRS ET CULTURE

18-02-047

### 6.1 ADHÉSION ANNUELLE - CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle 2018 au Conseil de la culture des Laurentides, et ce, au coût de 85,00 \$ taxes non applicables.

### ADOPTÉE

18-02-048

### 6.2 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Club ornithologique des Hautes-Laurentides, et ce, au coût de 32 \$, taxes non applicables.

**ADOPTÉE**

18-02-049

### **6.3 AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018**

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018, notamment pour le camp de jour;

**ATTENDU QUE** les demandes de financement doivent être présentées avant le 9 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise rétroactivement la directrice du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018 et autorise cette dernière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

**ADOPTÉE**

18-02-050

### **6.4 AUTORISATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE DE STE-AGATHE – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

**ATTENDU** la demande de l'agente de développement au Relais pour la vie de Ste-Agathe de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 5 mai 2018;

**ATTENDU** que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** l'autorisation du ministère du Transports suivant l'envoi de cette résolution;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 5 mai 2018;

**QUE** le conseil municipal permet aux bénévoles du Relais pour la vie de solliciter les automobilistes à cet endroit;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

### ADOPTÉE

18-02-051

### 6.5 CONTRIBUTION - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** la Municipalité est membre de Réseau biblio des Laurentides;

**ATTENDU QUE** suite au nouveau décret de la population, le montant de la contribution s'élève à 27 301,10 \$ taxes incluses;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture pour l'année 2018.

### ADOPTÉE

18-02-052

### 6.6 AUTORISATION - ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**QUE** le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, au coût de 414,11 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**18-02-053**

**6.7 APPROBATION - TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS - 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs - 2018, à savoir:

<b>ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION 2018</b>				
	<b>Blocs de 6 semaines</b>	<b>3 fins de semaine de septembre</b>	<b>Journées de la culture et reprise des jours de pluie</b>	<b>Dépôt pour équipement (remboursable)</b>  <b>Chèque à part</b>
	1) 16 juin au 22 juillet incl.	8-9 sept.	28, 29 et 30 sept. (journées de la culture), ainsi que les 6, 7 et 8 octobre (Action de grâces)	
	2) 28 juillet au 3 sept. incl. (fête du travail)	15-16 sept. 22-23 sept.		
Artistes résidents de Val-David	204,39\$ + tx/bloc (235,00 \$)	36,53 \$ + tx (42,00 \$)/fds	gratuit	50 \$
Artistes non-résidents	221,79 \$ + tx/bloc (255,00 \$)	40,01 \$ + tx (46,00 \$)/fds	gratuit	50 \$

**ADOPTÉE**

**18-02-054**

**6.8 AUTORISATION - PRÉSENTATION D'UN PROJET - AMÉNAGEMENT D'UNE PATINOIRE QUATRE SAISONS - COEUR VILLAGEOIS - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

**ATTENDU** l'existence du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, lequel vise notamment à financer la



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air;

**ATTENDU QUE** par ce soutien financier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur souhaite assurer la pérennité, la fonctionnalité et la qualité des installations existantes ainsi que leur conformité avec les normes afin de mieux répondre aux besoins de la population québécoise en ce qui concerne la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire soumettre à ce programme un projet d'aménagement d'une patinoire quatre saisons dans le Coeur villageois afin de recevoir une subvention pouvant représenter jusqu'à 50 % du coût total du projet;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation du projet "Aménagement d'une patinoire quatre saisons - Coeur villageois" au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV, pour un coût total de projet qui s'élève à 394 060 \$;

**QUE** le projet soumis propose d'aménager la patinoire de hockey quatre saisons (permanente-bétonnée), revoir et installer un système d'éclairage et un abri pour les joueurs;

**QUE** le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** le conseil municipal désigne madame Lynne Lauzon, directrice Loisirs et culture, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### ADOPTÉE

18-02-055

### 6.9 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION - FONDATION DES MALADIES DU COEUR ET DE L'AVC - DU 22 JUIN AU 22 JUILLET 2018

**ATTENDU QUE** la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC désire solliciter les citoyens de la Municipalité par du porte-à-porte par des



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

bénévoles pour sa campagne annuelle de financement dans la MRC des Laurentides;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC à solliciter les citoyens de Val-David par du porte-à-porte entre le 22 juin et le 22 juillet 2018.

### ADOPTÉE

18-02-056

#### 6.10 NOMINATION CONSEILLER RESPONSABLE - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

**ATTENDU QU'**en raison des récentes élections municipales, il est requis de procéder à la nomination d'un conseiller responsable représentant la bibliothèque auprès du Réseau biblio des Laurentides;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal désigne monsieur Carl De Montigny, conseiller municipal, pour représenter la Municipalité et la bibliothèque auprès du Réseau biblio des Laurentides;

**QUE** cette désignation remplace toute désignation antérieure au même effet.

### ADOPTÉE

18-02-057

#### 6.11 AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉVÉNEMENT BIG BANG FEST - 11 ET 12 AOÛT 2018

**ATTENDU** la résolution 17-09-317 laquelle prévoit que des aides financières, techniques et en ressources humaines soient offertes à l'organisation de l'événement Big Bang Fest, sous réserve de certaines conditions;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** l'organisation de l'événement s'est constituée en une coopérative de solidarité dénommée *Coop de solidarité Big Bang*;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire soutenir l'organisation de l'événement Big Bang Fest, lequel se tiendra les 11 et 12 août 2018;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal octroie une aide financière de 6 000 \$ à la coopérative de solidarité *Coop de solidarité Big Bang* pour l'organisation de l'événement *Big Bang Fest*, lequel se tiendra les 11 et 12 août 2018, et ce, à même les surplus accumulés;

**QUE** le conseil municipal exige que l'événement propose au moins trois spectacles gratuits dont au moins un destiné à un public d'enfants;

**QUE** le conseil municipal offre que les ressources techniques et humaines disponibles puissent être mises à la disposition de l'organisme pour la tenue de l'événement;

**QUE** le conseil municipal exige que l'organisme détienne une assurance responsabilité d'un montant minimum de 1 000 000 \$ et que la preuve de cette assurance lui soit fournie au plus tard dans les 30 jours qui précéderont l'événement.

### ADOPTÉE

#### 7 AVIS DE MOTION

18-02-058

##### 7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

18-02-059

##### 7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608, afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidence de tourisme*.

18-02-060

### **7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 604-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604**

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 604-12 amendant le règlement 604 afin de faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

18-02-061

### **7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 722-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

18-02-062

### **7.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 726 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ À CES FINS**

Je, Guy Séguin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 \$ à ces fins.

18-02-063

### **7.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 727 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SOUS LA ROUTE 117 AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 127 000\$ À CES FINS**

Je, Carl De Montigny, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 \$ à ces fins.

18-02-064

## **8 PROJETS DE RÈGLEMENTS**

### **8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

**ADOPTÉE**

**18-02-065**

### **8.2 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608, afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidence de tourisme*.

**ADOPTÉE**

**18-02-066**

### **8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 604-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl de Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement 604-12 modifiant le règlement 604 afin de faire des corrections à la terminologie visant les établissements d'hébergement touristique.

**ADOPTÉE**

**18-02-067**

### **8.4 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 722-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT 722 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal présente le projet de règlement 722-1 amendant le règlement 722 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2018.

**ADOPTÉE**





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-02-068

### **8.5 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 726 DE TYPE PARAPLUIE DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'IMMOBILISATIONS POUR DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 185 000 \$ À CES FINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal présente le projet de règlement 726 de type parapluie décrétant l'exécution de travaux d'immobilisations pour des infrastructures municipales et autorisant un emprunt et une dépense de 185 000 \$ à ces fins.

**ADOPTÉE**

18-02-069

### **8.6 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 727 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SOUS LA ROUTE 117 AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS ET AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 127 000 \$ À CES FINS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal présente le projet de règlement 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents et autorisant un emprunt et une dépense de 127 000 \$ à ces fins.

**ADOPTÉE**

18-02-070

## **9 RÈGLEMENTS**

### **9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 723 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 723 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-02-071

### 9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux.

**ADOPTÉE**

18-02-072

### 9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 718-2018 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS "VAL-DAVID - HABITATION DURABLE - ÉDITION 2018"

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 718-2018 établissant le programme de subventions "Val-David - Habitations durables - Édition 2018".

**ADOPTÉE**

## 10 VARIA

Aucun point.

## 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

### 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 janvier 2018.

### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de janvier 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### **11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de janvier 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### **11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

### **11.5 DÉPÔT - RÉOLUTIONS DE LA MRC DES LAURENTIDES - NOMINATION DE MADAME KATHY POULIN AU SEIN DE DIVERS COMITÉS**

Le conseil municipal prend acte du dépôt de quatre extraits de résolutions de la MRC des Laurentides nommant madame Kathy Poulin au sein de divers comités faisant partie de ladite MRC des Laurentides.

### **11.6 DÉPÔT - POLITIQUE MADA ET PLAN D'ACTION 2018-2021**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du nouveau plan d'action 2018-2021 du comité MADA et s'engage à en prendre connaissance;

**ADOPTÉE**

### **11.7 DÉPÔT - LISTE DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES - ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des listes de donateurs et rapports de dépenses des candidats à l'élection du 5 novembre 2017.

## **12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public  
antérieurement.

### 14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-02-073

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 13 février 2018 soit levée à 22h06.

**ADOPTÉE**

  
Kathy Poulin  
Mairesse

  
Kathy Poulin  
Présidente d'assemblée

  
Marie-Fier Pharand  
Directrice des affaires juridiques  
et greffière